



POINT D'ACCÈS

Note d'Information

N° 4 – 2009

1) Apparition surprenante de clous en remplacement des passages protégés dans la presqu'île.

Vers la fin du mois de mai, Sylvie Niogret et Georges Masson nous alertent sur une découverte surprenante, à quelques endroits de la presqu'île, des clous sont installés en lieux et places des passages piétons zébrés. Une discussion est alors entamée avec Mr Gascoin de l'association des Droits du Piéton. Il nous semble très difficile d'accepter ce mode de changements sans arguments valables et sans connaissances exactes de la loi qui définit ce marquage non adapté à la déficience du handicap en général et du handicap visuel plus particulièrement. D'après Christelle Famy, du service voirie du Grand Lyon, ces clous ont été implantés à titre expérimental et ce dispositif n'a pas été validé. Restons toutefois vigilants !

2) Réunion du 4 juin 2009 à l'Hôtel de Ville.

Par Odile Boisson.

Participants : Georges Masson. Odile Boisson.

Ce jeudi 4 juin 2009 nous avons répondu à une convocation des services de Mme Sylvie Guillaume. Thème de la réunion :

« Présentation de l'état d'avancement du diagnostic accessibilité ERP »

Le prestataire ACCESMETRIE a précisé le travail d'étude accompli par leur service. L'exposé a été présenté par Mr Philippe Longin (que Virgile Jouvenet et Odile Boisson avaient déjà rencontré à la SACVL dans le but de préciser les besoins spécifiques des DV aux abords et à l'intérieur des bâtiments collectifs, et qui, depuis travaille pour ACCESMETRIE)

Bien que les Associations des différents handicaps (moteurs, auditifs, visuels, psychiques) étaient représentés, ce rapport est surtout destiné aux "décideurs" puisqu'il définit avec précision les besoins en installations nécessaires et demandées par la loi pour chaque bâtiment.

Ce rapport a été présenté sous forme de diagrammes et croquis en diapos impossibles à préciser.

Toutefois, il faut retenir qu'il a consisté à mesurer ce qui existe et ce qui devrait être.

- pour les écoles et autres lieux destinés à l'éducation.

- pour les bâtiments publics et culturels.

- pour les complexes sportifs

Et ceci sous 3 angles : les abords extérieurs, l'accueil et le cheminement intérieur.

A chaque bilan, correspond une évaluation des dépenses à prévoir.

Un compte rendu plus détaillé et précis a été promis par Mme Cécile Jacasson, nous le ferons parvenir dès réception.

3) Conte rendu de l'assemblée sur le vote du schéma directeur régional pour l'accessibilité

SDRA. du vendredi 5 juin 2009

par Lilia OUERDI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la région Rhône Alpes a élaboré un programme d'action pour la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. C'est à l'occasion de la finalisation d'un des volets de ce vaste programme que George MASSON, moi-même ainsi que d'autres responsables d'associations; avons été invité à assister au vote par l'assemblée régionale du schéma directeur régional pour l'accessibilité des transports en Rhône alpe.

Au préalable nous fûmes conviés par le président de la Région Jean-Jack QUEYRANNE à un petit déjeuner en petit comité.

Vers 9h,30 nous fûmes conduit à l'hémicycle où nous avons pu suivre les allocutions de chacun des représentants des groupes de l'assemblée :

Les uns et les autres reprisent les grandes lignes de ce rapport à savoir, qu'à l'horizon 2015 toutes les gares devaient être accessibles ou avoir un service de substitution celui-ci étant destiné aux plus petites gares pour lesquelles l'engagement de travaux pour les mettre aux normes serait trop coûteux. Le matériel roulant tel que les rames de TGV, les TER mais aussi les trains corailles doivent être accessibles dans la mesure du possible :

Objectifs de ce schéma:

- Mettre en place un réseau hiérarchisé de gares et de pôles d'échanges accessibles pour assurer un maillage cohérent du territoire
 - Améliorer l'accessibilité du matériel roulant ferroviaire et routier
 - Offrir un schéma de services TER concerté avec les différents acteurs concernés.
- Sujet consensuel s'il en est, le rapport fut voté à l'unanimité.

4) Action pour les annonces sonores dans les bus.

(par Odile Boisson).

Le lundi 8 juin 2009, pour rappeler au SYTRAL la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 45 fixant des exigences très précises en matière d'accessibilité des transports, un groupe de militants de PVV a manifesté dans les bus et en présence de la presse, en demandant avec insistance le respect de cette loi. Nous avons ainsi alerté les usagers de l'absence ou du mauvais fonctionnement des annonces vocales dans ces bus TCL.

Un bref reportage sur le sujet a été réalisé le soir même dans les infos de TLM. Le Progrès s'est contenté d'un compte rendu léger et tardif lisible uniquement en ligne.

5) Extension du métro B jusqu'à la gare d'Oullins.

Par Anne Mignonat et Laurent Macheferf.

lundi 8 juin.,

Intervenants :

- le responsable projet SYTRAL
- le responsable travaux SYTRAL
- le représentant Bernard Rivalta

Les travaux de prolongation du métro B commenceront le 22 juin 2009.

Un pôle multimodal va être construit à la gare d'Oullins avec rénovation complète de la gare. Ce pôle comprendra entre autres 2 parkings, une gare routière TCL (14 minutes suffiront pour relier la Part-Dieu à la gare d'Oullins).

De juin 2009 à juin 2010, construction de la tranchée couverte entre l'arrêt de métro "Stade de Gerland" et le parc de Gerland. Ensuite, il y aura le creusement du tunnel pour passer sous le Rhône. Les nuisances prévues seront sur l'allée Pierre de Coubertin, l'avenue Jean Jaurès, le Palais des sports, et dans une moindre mesure, le parc de Gerland (espace jeux condamné pendant toute la durée des travaux). La rue Jean-Pierre Chevrot sera toujours libre. Les travaux devraient durer 5 ans au total. Une page sur le web reprecise les zones qui seront perturbées de ce fait:

<http://www.leprogres.fr/fr/permalien/article.html?iurweb=1677744>

A terme, l'objectif du métro B sera de rejoindre les hôpitaux Sud.

Une station intermédiaire vers le parc de Gerland est fortement souhaitées par les usagers des TCL. Le SYTRAL va essayer d'étudier le projet. Cependant, si un arrêt est créé, ce serait à l'intérieur du parc et les horaires de circulation du métro et d'ouverture du parc ne concordent pas toujours. Cela augmentera le temps de transports, de plus, la fréquentation de cette desserte est irrégulière.

Problèmes liés à l'accessibilité

Au sein du pôle multimodal de la gare d'Oullins, des signalétiques au sol sont prévues.

Les intervenants se sont dits prêts à collaborer avec nous concernant l'accessibilité, nous leur avons donné les coordonnées de Point de vue sur la ville. Cependant, il semble que le projet soit déjà bien ficelé. Mais ils vont nous consulter avant la mise en place de cette station multi-modal afin de vérifier l'adéquation des aménagements déjà prévu avec ce que nous souhaitons. Lors de la consultation des usagers, P.V.V. pourra être force de proposition sur l'aménagement de la gare.

Pour ce qui concerne les erreurs faite sur le trajet de la T.4, ils vont être modifiés suite à une visite terrain des stations multi-modales .

Il faut se réjouir que le siteral souhaite se rapprocher des usagers mais vont-ils réellement prendre en compte nos remarques; c'est la suite qui nous le dira.

6) A l'occasion du 15ème Salon Handica, (Odile Boisson)

Silencieux depuis le mois de juin 07, le Salon Handica a ouvert ses portes les 10. 11 et 12 juin. Précisons d'abord, qu'il n'est pas facile pour un DV de se rendre à ce salon. Le parcours entre métro et navette s'avère particulièrement difficile.

Accueillie dès l'entrée par l'équipe de Mr Rochon et son éoguidage, nous nous sentons très vite à l'aise dans nos déplacements, aidés par une description vocale nous situant dans l'espace. Description claire qui définit les 4 zones à visiter. Un cheminement très contrasté et jalonné de "bornes –repères" facilite notre autonomie. Partons donc à la découverte de ces allées bien balisées et rencontrons les différents fournisseurs de matériel et d'aides techniques facilitant la vie, mais dont les prix sont à la hauteur des services rendus.

L'appel sonore fournie par éoguidage, nous permet de rencontrer les différentes associations : la FIDEV et ses précieux conseils pédagogiques, l'AVH,...

On peut prendre des renseignements chez Orange et ses systèmes de téléphones prévus pour le handicap.

Nous sommes invités à venir jouer sur l'espace Handilud pour découvrir le jeu « HANDI DEFI » créé par Sylvie Niogret et Quai des Ludes.

Ce jeu a reçu le Prix 2008 « Vivons Ensemble la cité » remis par la Région Rhône-Alpes) c'est un jeu particulièrement intéressant qui sensibilise tout un chacun au problème du handicap dans une ambiance créative et ludique. Une souscription permettant de mener à bien l'édition de ce jeu est proposée. Le jeu sera disponible en septembre.

Ludothèque Quai des Ludes 42 quai Perrache 69002 LYON (04.78.37.13.48)

info@quaidesludes.com

www.quaidesludes.com

Poursuivant le parcours, on peut remarquer l'attention aux problèmes du handicap que portent la ville de Lyon, le Grand Lyon et le département sur leurs stands respectifs. De nombreuses conférences et films informent le passant sur le travail accompli et celui qui reste à accomplir. Un arrêt particulier sur le stand du musée des confluences qui propose une céramique à la portée de tous, que l'on peut découvrir tactilement et qui est accompagnée d'un film montrant le travail de recherche accompli par l'équipe Service du Public au musée avec un petit groupe de non voyants dans le but de préparer des collections tactiles pour le futur musée.

Enfin, passons sur le stand du SYTRAL et n'oublions pas de remplir le cahier des doléances en demandant, une fois de plus, que la loi soit respectée et que chacun puisse profiter des annonces sonores dans les bus.

7) Visite sonore de la Faculté Rockefeller , école des kinésithérapeutes.

Par Eva Vettiger et Odile Boisson.

Mardi 23 juin 2009

Cette visite, accompagnée par Mr et Mme Giles et Valérie Rochon éditeur du système Éoguidage, a été filmée par TLM ; et sera diffusée le mercredi 24 juin après le journal de 18h 30.

Départ métro, ou tramway arrêt Grange Blanche. Traverser la rue Nungesser et Coli, les feux sont sonorisés. Le balisage sonore automatique se déclenche à l'approche du portail de la Faculté. Il est toutefois conseillé d'aller chercher le deuxième portail , plus proche du bâtiment lui-même.

Un cheminement podotactile est prévu entre ce portail et une des entrées au bâtiment.

On entend nettement et de loin le message sonore de la porte d'entrée.

Dès cette porte franchie, le cheminement au sol, très contrasté en couleurs et très perceptible à la canne conduit le long des couloirs aux différents lieux, tels amphithéâtre, médiathèque, infirmerie, toilettes, sortie de secours, etc...

Les intersections, en plus du marquage au sol, sont annoncés vocalement et interceptés soit par nos récepteurs, soit par téléphones bluetooth équipés du logiciel ad hoc.

Amusant et fonctionnel, les messages sont doublés par un design sonore, style (bruit de pas qui annoncent un couloir, bruit d'eau pour les toilettes, de moteur pour l'ascenseur, etc ...)

Nous avons aussi testé la maquette du rez de chaussée et du premier étage qui sera disponible à l'accueil. Cette maquette donne une idée précise du plan et est munie d'un relief qui informe concrètement de l'échelle des lieux.

Nous avons été séduites par ce système qui permet une véritable autonomie aux déficients visuels.

Le reportage TLM fut très succin et orienté uniquement vers le système éoguidage.

8) Réunion de la commission intercommunale du grand Lyon

(par Anne mignonat)

La première réunion de la commission intercommunale du grand Lyon qui remplace le comité de veille du grand Lyon et qui l'étend à d'autres matières comme le logement et les établissements recevant du public a eu lieu mardi 23 juin à 18h au grand Lyon.

Participaient à cette réunion

- représentant P.V.V.: George Masson, Lise Wagner, Barbara Augé, Anne Mignonat
- pour le Comité Louis Braille : Fabienne Cassis
- pour l'AVH : Mr Pommier et Floren Gauthier

Cette première réunion avait pour but de présenter la commission, son fonctionnement, ses membres qui viennent à la fois du milieu politique, technique et associatifs.

Son fonctionnement sera officialisé en septembre par l'adoption d'un règlement intérieur et de la répartition de ses membres dans les 4 groupes de travail prévus à cette effet.

A suivre en septembre.

Cette note d'information est à votre disposition. Si vous avez participé à des actions sur l'accessibilité au nom de Point de Vue sur la Ville ou si vous avez d'autres informations sur ce sujet à nous communiquer, transmettez-nous vos écrits.

La Présidente, Lise Wagner

La Secrétaire, Sylvie Niogret